

CONCOURS PROFESSEUR DES ÉCOLES

ADMISSION

CRPE
2024
2025

M1 • M2

MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

50 fiches de révision
détachables



Une autoévaluation



Toutes les notions essentielles
à maîtriser



Les conseils du formateur
pour faire la différence



+ de 150 exercices et mises
en situation corrigés

M. Loison (dir.)
V. Bouquillon-Sadaune
D. Catteau

N°1 **Vuibert**
DES CONCOURS

CONCOURS PROFESSEUR DES ÉCOLES

ADMISSION

**CRPE
2024
2025**

MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

50 fiches de révision
détachables

Ouvrage dirigé par Marc Loison

Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine de l'université d'Artois, ancien conseiller pédagogique chargé de mission académique pour l'éducation prioritaire, ancien président de jury CRPE

Valérie Bouquillon-Sadaune,

Conseillère pédagogique départementale en maternelle, membre de jury CRPE et CAFIPEMF option maternelle

Dominique Catteau

Professeur honoraire agrégé de philosophie, docteur en philosophie

Avec la collaboration d'Aline Merlot, inspectrice de l'Éducation nationale, et Ève Santhune, conseillère pédagogique départementale

Ressources numériques pour réussir le CRPE



Entraînez-vous avec **50 QCM interactifs**
et **6 mises en situation professionnelle**
 inédites sur : www.Vuibbert.fr/site/215250

ISSN : 2109-7658

ISBN : 978-2-311-21525-0

Conception de la couverture et de l'intérieur : Séverine Tanguy, adaptation Caroline Joubert (Atelier du livre)

Composition : Émilie Loriel



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » [alinéa 1^{er} de l'article 40].

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – août 2023 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibbert.fr>

Sommaire

Comment aborder le CRPE ?	6
Quelques recommandations à propos de l'épreuve orale	10
QCM d'auto-évaluation	14
Planning de révisions	17
Partie 1 Connaître l'histoire de l'école primaire française	19
Évolution du système éducatif	20
FICHE 1 Émergence du principe d'éducation nationale	20
FICHE 2 Vers un système d'instruction publique	22
FICHE 3 L'école primaire, une affaire d'État	24
FICHE 4 De la salle d'asile à l'école de Jules Ferry	27
FICHE 5 Forme scolaire entre transformations, permanences et résistances	31
Politiques éducatives	35
FICHE 6 Discrimination positive et politique d'éducation prioritaire	35
FICHE 7 La même école pour tous ?	38
FICHE 8 Les remises en question	41
FICHE 9 Des maîtres aux professeurs des écoles	45
École et société	50
FICHE 10 L'école du XXI ^e siècle entre illettrisme et exclusion	50
FICHE 11 L'école du XXI ^e siècle entre échec scolaire et hétérogénéité	53
FICHE 12 Dates clés et grands pédagogues	55
MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE	57
Partie 2 Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif	61
École, acteurs et fonctionnement	62
FICHE 13 Les acteurs du système éducatif	62
FICHE 14 Le fonctionnement de l'école primaire	66
FICHE 15 Établissement et rôle des différents conseils	71
FICHE 16 Scolarisation primaire	74
FICHE 17 Droits et obligations de la communauté éducative	78

Enjeux, défis et partenaires	80
FICHE 18 Évolution et enjeux de l'école maternelle	80
FICHE 19 Enjeux des politiques éducatives	84
FICHE 20 Projet d'école, coopérative scolaire, intervenants extérieurs et parents d'élèves	88
FICHE 21 Relations école-familles et coéducation	91
Protection, prévention et accompagnement	93
FICHE 22 École, protection et prévention	93
FICHE 23 Les violences scolaires	97
FICHE 24 École bienveillante, inclusive et évaluation positive	101
MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE	105
Partie 3 Connaître les valeurs et exigences du service public et de la République	109
Déontologie, droits et devoirs. Quelques notions de base	110
FICHE 25 Déontologie	110
FICHE 26 Droit	113
FICHE 27 Devoir	115
FICHE 28 Les principaux droits et devoirs du citoyen, du fonctionnaire et de l'enseignant	117
FICHE 29 Analyse des droits et obligations du professeur des écoles, fonctionnaire et agent de l'État	119
Les notions-clés de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013	122
FICHE 30 Profession, métier, professeur	122
FICHE 31 Enseignant, maître	125
FICHE 32 Compétences	128
FICHE 33 Les compétences et responsabilités du professeur des écoles	131
Droits et devoirs généraux des enseignants	134
FICHE 34 Le respect des enfants	134
FICHE 35 Discipline, autorité, sanctions et punitions	138
FICHE 36 Sécurité des élèves	141
FICHE 37 Exemplarité	145
FICHE 38 Ouverture aux parents	148
FICHE 39 Obéissance à la hiérarchie	152

Le devoir d'enseigner	155
FICHE 40 Liberté et responsabilité pédagogique	155
FICHE 41 Devoir de polyvalence	158
FICHE 42 Éduquer le futur citoyen	162
FICHE 43 Éduquer aux droits de l'homme	166
École et fonction publique	168
FICHE 44 Le fonctionnaire, agent de l'état	168
FICHE 45 Lois et règlements	171
Liberté et laïcité	175
FICHE 46 Histoire, sens et enjeux du principe de laïcité à l'école	175
FICHE 47 La charte de la laïcité à l'école	178
FICHE 48 Liberté et contrainte	181
FICHE 49 Laïcité, public, privé	184
FICHE 50 Laïcité et liberté de penser	187
MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE	191
Partie 4 Entraînement à l'épreuve	195
Planning d'entraînement	196
Mises en situation professionnelle (enseignement, vie scolaire)	197

Comment aborder le CRPE ?

Cet ouvrage a pour objectif essentiel d'assurer la préparation théorique et méthodologique de la deuxième partie de **l'épreuve orale d'admission du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE)**. Rappelons que cette épreuve vise à apprécier la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. Avant d'aborder cette préparation théorique et méthodologique, il paraît essentiel d'indiquer les textes officiels qui régissent désormais le CRPE et que tout candidat se doit de connaître. Il est par ailleurs indispensable de connaître l'ensemble des épreuves écrites et orales d'admissibilité et d'admission et les objectifs qui leur sont assignés.

Ajoutons enfin qu'il est fortement conseillé, dans la continuité de ce propos de lire les recommandations majeures qui découlent de l'analyse des rapports de jurys 2022 (→ p. 10), et de télécharger celui de votre académie sur le site correspondant.

1 Textes officiels

L'arrêté du 25 janvier 2021 paru au *Journal officiel* du 29 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation du concours externe de recrutement de professeurs des écoles. Deux grandes séries d'épreuves constituées respectivement de trois épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission sont définies par référence aux programmes de l'école primaire (*Bulletin officiel* n° 31 du 30 juillet 2020 et *Bulletin officiel* n° 25 du 24 juin 2021), au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (*Bulletin officiel* n° 17 du 23 avril 2015), mais aussi par référence aux compétences professionnelles des maîtres (annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 paru au *Journal officiel* du 18 juillet 2013). Ces compétences sont intégralement réaffirmées dans le référentiel de formation publié dans le *Journal officiel* du 7 juillet 2019. Ce référentiel mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2019 précise, par ailleurs, les objectifs, les axes de formation et le niveau de maîtrise des attendus en fin de master MEEF.

2 Les épreuves du CRPE

Trois épreuves écrites d'admissibilité	
<p>Cadre de référence : programmes de l'école primaire. Niveau attendu : les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site Internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.</p>	
Épreuve écrite disciplinaire de français Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures	
Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures	
Épreuve écrite d'application Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures	
Deux épreuves orales d'admission	
Épreuve de leçon Notée sur 20 – Coefficient 4 – Durée : 1 heure – Préparation : 2 heures	
<p>L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.</p>	
<p>Préparation : afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...</p> <p>Présentation et entretien : le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.</p>	<p>Durée de l'épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> – français : 30 minutes, dont un exposé de 10 à 15 minutes et un entretien pour la durée restante impartie à cette partie ; – mathématiques : <i>idem</i>. <p>La note 0 est éliminatoire.</p>

Épreuve d'entretien composée de deux parties Notée sur 20 – Coefficient 2 – Durée totale : 1 h 05	
Première partie : éducation physique et sportive, connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant Notée sur 10 – Durée : 30 minutes – Préparation : 30 minutes	
<p>Préparation : à partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de la ou des situations d'apprentissage qu'il présente au jury.</p>	<p>Exposé : ne doit pas excéder 15 minutes. Entretien : pour la durée restante impartie à cette première partie.</p> <p>La note 0 est éliminatoire.</p>
<p>Exposé et entretien : l'entretien permet d'apprécier d'une part, les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part, sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.</p>	
Seconde partie : se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation Notée sur 10 – Durée : 35 minutes	
<p>Objectifs : cette seconde partie porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.</p>	
<p>Entretien : le premier temps de l'échange débute par une présentation par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.</p> <p>La suite de l'échange doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ; • faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. 	<p>Premier temps de l'échange :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présentation du parcours et des expériences (5 minutes au maximum) ; • échange avec le jury : 10 minutes. <p>Second temps de l'échange : (mises en situation professionnelle) 20 minutes</p> <p>La note 0 obtenue à cette partie est éliminatoire.</p>

Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère
Notée sur 20 – Durée : 30 minutes – Préparation : 30 minutes

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Contenu et modalités : l'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages au maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

Exposé : 10 minutes.
Échange : 20 minutes.
 L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.
 Le niveau minimal de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.
 Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Le présent manuel, par le biais de fiches concises et structurées, vous permettra d'appréhender les grands jalons de l'histoire de l'école primaire ainsi que ses enjeux contemporains, son organisation, ses valeurs et ses objectifs. En outre, il vous permettra d'aborder la déontologie et l'éthique du professeur fonctionnaire ainsi que les grandes questions professionnelles qu'un enseignant se pose dans le quotidien de l'exercice de son métier, au-delà de la réussite au concours.

Sont également proposés quelques QCM et tests de révision qui pourront être utilisés au gré du candidat, soit au fur et à mesure de la découverte des thèmes, soit pour une révision générale.

En définitive, on aura compris que cet ouvrage se veut être un outil efficace de préparation à la seconde épreuve orale d'admission du CRPE visant à apprécier la capacité du candidat à se projeter comme professeur au sein du service public de l'éducation.

Par ailleurs, la mise en œuvre éditoriale de cet ouvrage n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse d'Anaïs Cotelle et Laure Moudio Priso, éditrices, que je tiens ici personnellement à remercier.

Marc Loison
 directeur de l'ouvrage

Quelques recommandations à propos de l'épreuve orale



Au-delà de la présentation de son parcours et de ses expériences, puis de l'échange avec le jury qui fera suite, le candidat se verra ensuite proposer deux mises en situation professionnelle, l'une d'**enseignement** et l'autre en lien avec **la vie scolaire**.

Ce second temps d'échange doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République et les exigences du service public, à les faire connaître et partager.

Quelles recommandations peut-on faire au candidat pour l'analyse des mises en situation professionnelle proposées et l'échange avec le jury ?

Il est clair que pour s'approprier les valeurs de la République et les exigences du public, le candidat au CRPE doit travailler plus spécifiquement les compétences suivantes, figurant explicitement dans la synthèse des rapports de jurys de la session 2022 que nous avons opérée, à savoir :

- **connaître l'histoire de l'école primaire française ;**
- **se situer dans les différentes dimensions du système éducatif ;**
- **connaître les valeurs et exigences du service public et de la République.**

Dans cet ouvrage, le candidat trouvera des éléments théoriques et pratiques incontournables en rapport étroit avec ces trois compétences et complétés à la fin de l'ouvrage, au titre d'entraînement, par des exemples concrets de mises en situation professionnelle.

Synthèse des rapports de jurys 2022

1 Connaître l'histoire de l'école primaire française

- Le jury a particulièrement apprécié le fait de s'appuyer sur une référence précise, étayée et exemplifiée, telle que les **lois Ferry** (académie de Lille).
- Il est attendu des candidats qu'ils aient des connaissances sur le système éducatif dans le cadre de la **loi sur la refondation de l'école de la République** (et qu'ils sachent) faire référence aux textes officiels en vigueur (académie de Reims).
- Les jurys ont regretté que certains candidats manquent de culture générale (**l'histoire de notre système éducatif, largement méconnue**, peut pourtant constituer une ressource appréciable) (académie d'Aix-Marseille).

- Faire preuve d'une **culture générale cohérente** avec le futur métier d'enseignant, préparer les épreuves en s'intéressant à **l'actualité du système éducatif** tout en percevant les enjeux des **évolutions actuelles** (académie d'Aix-Marseille).
- Appréhender le système éducatif français dans **toutes ses dimensions (histoire, organisation, fonctionnement, comparaison internationale)** pour donner du sens aux priorités actuelles (académie de Clermont-Ferrand).
- Il est attendu des candidats qu'ils fassent preuve de curiosité : qu'ils soient attentifs à **l'évolution du système éducatif**, qu'ils prennent connaissance de **l'actualité de l'éducation** (académie de Reims).

2 Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif

- Avoir une bonne connaissance du **rôle et des statuts des professionnels de proximité** : AESH, ATSEM, directeur, inspecteur de l'éducation nationale... (académie de Bordeaux).
- Se situer dans une **chaîne hiérarchique** et montrer une bonne connaissance des **ressources humaines et matérielles** (collègues, directeur, équipe de circonscription, équipe valeurs de la République, les guides ministériels...) (académie de Clermont-Ferrand).
- Il est aussi attendu des connaissances solides sur **le système éducatif (organisation, instances, partenariat, hiérarchie, ASH, etc.)** (académie de Corse).
- Se projeter dans **les fonctions de professeurs des écoles** (notamment pour les ATSEM, AESH, ILM) : les différences ne se situent pas au niveau des responsabilités mais concernent l'engagement sur des tâches d'enseignement (sortir de l'animation) (académie de Guyane).
- S'identifier comme **membre d'une équipe** et comprendre ce que cela implique (académie de Lille).
- Manifester la capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la **communauté éducative** (académie de Lyon).
- Se projeter dans le métier et ainsi être en mesure d'**explicitier l'engagement au sein d'un collectif** visant à apporter une contribution active à la réflexion commune (académie de Limoges).
- La connaissance du **cadre réglementaire du fonctionnement des écoles** est *a minima* requise. Il faut en outre connaître les **acteurs de proximité** que l'on peut solliciter (conseiller pédagogique, enseignant spécialisé...) (académie de Poitiers).

- Il est attendu des candidats qu'ils approfondissent leurs connaissances de **l'école maternelle et de ses spécificités** ; qu'ils approfondissent leurs connaissances des **parcours éducatifs**, dont le parcours d'éducation artistique et culturel (académie de Reims).
- La capacité à inscrire l'enseignement du premier degré dans **le continuum avec le second degré** serait la bienvenue (liaison école-collège, réseau REP et REP+, connaissances du cycle 4...) (académie de Lyon).
- Les candidats ne doivent pas méconnaître le fait que l'école s'inscrit dans **un système organisé** dont le directeur est un élément essentiel mais que des **relais pédagogiques, administratifs et juridiques** existent également en périphérie de l'école (académie de Besançon).
- Le candidat doit montrer sa capacité à se projeter dans le futur métier de professeur des écoles en s'appuyant sur une **bonne connaissance du système éducatif** et en lien avec **le référentiel des compétences du professeur des écoles** (académie de Strasbourg).

3 Connaître les valeurs et exigences du service public et de la République

- S'appuyer sur ses connaissances **des droits et obligations des fonctionnaires**, des exigences du service public de l'éducation et des valeurs et principes de la République pour répondre précisément (académie de Bordeaux).
- Connaître les **droits et devoirs des enseignants (et des parents)** et montrer un positionnement affirmé de **fonctionnaire d'État** (académie de Clermont-Ferrand).
- Connaître les **valeurs et principes de la République** et pouvoir les expliciter et les illustrer. Être en particulier capable d'approfondir **le principe de laïcité** et son application dans le domaine scolaire (académie de Clermont-Ferrand).
- Il est attendu des candidats de très bonnes connaissances **des valeurs de la République** permettant d'analyser et de discuter avec le jury des situations proposées (et aussi) une réflexion solide sur **le sens du service public, sur les droits et devoirs du fonctionnaire**, sur la posture du professeur en tant que **représentant de l'institution** (académie de Corse).
- Connaître la **Charte de la laïcité** ainsi que ses enjeux (académie de Guyane).
- Se constituer **une culture juridique** en approfondissant la connaissance des textes réglementaires par les intérêts et les enjeux qui les justifient (académie de Lille).

- Distinguer **valeurs et principes**, une lecture du **préambule de la Constitution** permettrait une bonne analyse et suffirait pour ne pas se limiter aux valeurs citées dans la devise (académie de Lille).
- Se projeter dans le métier et ainsi être en mesure d'explicitier ce que représente le fait de **devenir fonctionnaire avec les droits et les obligations** liés à ce statut (académie de Limoges).
- Il ne s'agit pas d'exiger des candidats la maîtrise complète d'une **déontologie professionnelle** qui est nécessairement en construction. Cependant, cette « construction professionnelle » suppose au moins l'appropriation par le candidat des ressources et textes suivants : les droits et obligations du fonctionnaire, les articles L. 111-1 à L. 111-4 et L. 442-1 du Code de l'éducation, le vade-mecum « La laïcité à l'école », le vade-mecum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme » [...] (académie de Nantes).
- **Les valeurs de la République** et les **problématiques sociétales liées au sexisme, à l'équité des genres** et à la **lutte contre la radicalisation** sont à connaître (académie de Nice).
- Se constituer des ressources indispensables pour s'approprier **les notions d'éthique, de déontologie** et connaître les **valeurs de la République** (académie de Poitiers).
- La connaissance de la **Charte de la laïcité**, du programme de **l'enseignement moral et civique** est appréciée, de même qu'un positionnement clair et adapté. Le candidat doit être conscient que son futur métier dépasse les simples compétences à enseigner les disciplines et que le professeur, dans son travail quotidien auprès des élèves et des adultes, s'attache à respecter et à promouvoir **les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toute discrimination** (académie de Rennes).
- La capacité à se situer comme futur **agent du service public** (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) est attendue chez le candidat (académie de Lyon).
- Il est nécessaire d'approfondir les connaissances dans les domaines tels que les **obligations professionnelles** (droits et devoirs du professeur des écoles) ainsi que les **valeurs et principes de la République** (académie de Strasbourg).



Pour chaque question, une ou plusieurs réponses sont correctes.

1 L'idée d'éducation nationale apparaît :

- a. Au XVIII^e siècle
- b. Au XIX^e siècle
- c. Au XX^e siècle
- d. Sous l'Ancien Régime

2 L'école maternelle ne sera plus identifiée comme un établissement d'instruction mais comme une maison d'éducation maternelle grâce à :

- a. Marie Pape-Carpantier
- b. Pauline Kergomard
- c. Ferdinand Buisson
- d. Jules Ferry

3 Quel philosophe a posé les trois principes qui régissent encore notre système d'instruction publique : gratuité, liberté et laïcité ?

- a. Denis Diderot
- b. Nicolas de Condorcet
- c. Jean-Jacques Rousseau
- d. Voltaire

4 Au XIX^e siècle qui a fait de l'école primaire une affaire d'État ?

- a. Jules Ferry
- b. François Guizot
- c. Victor Duruy
- d. Alfred de Falloux

5 La méthode d'Ancien Régime consistant à instruire chaque élève indépendamment des autres s'appelle :

- a. La méthode simultanée
- b. La méthode mutuelle
- c. La méthode individuelle
- d. La méthode mixte

6 La loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 repose sur les mesures suivantes :

- a. Création d'un service public de l'école inclusive
- b. Amélioration des rythmes scolaires
- c. Détermination d'un projet pédagogique
- d. Abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans

7 Le conseil d'école :

- a. Adopte le projet d'école
- b. Fait le point sur la progression des élèves
- c. S'occupe de la restauration scolaire
- d. Choisit les manuels scolaires

- 8 Les RASED rassemblent :
- a. Des parents
 - b. Des psychologues scolaires
 - c. Des intervenants extérieurs
 - d. Des professeurs des écoles spécialisés
- 9 Sur quels critères a-t-on déterminé les REP+ ?
- a. Les CSP défavorisées
 - b. L'indice social
 - c. Le taux d'échec scolaire
 - d. Le manque de moyens
- 10 Pour maintenir le tissu scolaire dans les campagnes, on crée :
- a. Des RPI
 - b. Des REP
 - c. Des PIAL
 - d. Des RASED
- 11 La laïcité exige des élèves qu'ils renoncent, à l'école, au port de
- a. tous les signes religieux
 - b. tous les signes religieux visibles
 - c. tous les signes religieux ostensibles
 - d. tous les signes religieux clairement affichés
- 12 Enseigner de manière laïque c'est :
- a. contredire les croyances religieuses de ses élèves
 - b. respecter les croyances religieuses de ses élèves
 - c. travailler à écarter les ignorances et les illusions
 - d. apprendre aux élèves tout ce qu'il est possible de savoir
- 13 La liberté pédagogique garantit au PE d'enseigner :
- a. ce qu'il veut
 - b. avec les méthodes qu'il préfère
 - c. sans respecter les programmes
 - d. avec les méthodes pédagogiques adaptées aux difficultés de ses élèves
- 14 Le professeur des écoles peut :
- a. exercer un droit syndical
 - b. exercer à titre professionnel une activité privée lucrative
 - c. exercer un droit de grève
 - d. arrêter d'exercer une activité présentant un danger grave et imminent
- 15 La déontologie du professeur lui dicte sa conduite professionnelle vis-à-vis de :
- a. son supérieur hiérarchique
 - b. ses élèves
 - c. les parents
 - d. ses collègues

Corrigé

1 a, d	2 b	3 b	4 b	5 c	6 a, d	7 a, c	8 b, d	9 a, b	10 a
11 c, d	12 b, c, d	13 b, d	14 a, c, d	15 b					

Conseils et remarques

► Histoire de l'école primaire (QCM 1 à 5)

Il est tout à fait normal que certaines de ces questions vous déroutent car la plupart d'entre elles exigent une bonne connaissance de l'histoire de l'école de la Renaissance à nos jours, notamment des grands courants de pensée qui l'ont traversée. À la lecture des éléments de cours, on constatera aisément que la Révolution française, héritière des Lumières, pose au travers de nombreux débats notamment sous l'impulsion de Condorcet, les questions d'instruction publique, d'éducation nationale, de liberté, d'obligation et de gratuité scolaires. La filiation entre Condorcet et Ferry est de fait manifeste. En conséquence, nous invitons les candidats au CRPE à lire ou relire quelques-uns des textes fondamentaux de ce philosophe, plus particulièrement *Cinq mémoires sur l'instruction publique* publiés en 1791 disponibles en ligne.

Bon nombre de candidats pensent à tort qu'avant Jules Ferry c'était « le désert pédagogique ». Le réseau des petites écoles s'est en fait construit durant l'Ancien Régime. Le siècle des Lumières a connu un formidable ébranlement éducatif dont la Révolution française sera héritière. Le XIX^e siècle, avec ses grandes lois scolaires s'échelonnant de 1816 à 1881-1882, sera le siècle de l'école primaire. Il est donc important que le candidat au CRPE connaisse les grandes lignes des lois Guizot (1833), Falloux (1850), Duruy (1867) et Ferry (1881-1882).

► Dimensions du système éducatif (QCM 6 à 10)

Rappelons que la compétence 2 du référentiel « *inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système et dans le cadre réglementaire de l'école* » structure largement cette épreuve d'entretien.

Le candidat doit donc être capable de se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation et, en conséquence, de manifester la capacité à se situer dans les différentes dimensions du système éducatif : l'institution scolaire, les enjeux des politiques éducatives, l'établissement et le rôle des différents conseils, les partenaires de l'école, l'équipe éducative, la classe, la sécurité et la sûreté des élèves, les relations avec les parents, la diversité, la mixité autant de points abordés dans les pages qui suivent mais que le candidat devra consolider grâce aux divers entraînements proposés (questions avec réponses rédigées, QCM et analyse de cas concrets).

► Valeurs et exigences du service public et de la République (QCM 11 à 15)

Enfin, il ne faut pas oublier que la capacité attendue du candidat à se situer dans les différentes dimensions du système éducatif doit obligatoirement être évaluée par rapport aux valeurs et exigences du service public et de la République (droits et obligations des fonctionnaires, laïcité, neutralité, lutte contre les discriminations et les stéréotypes de tout ordre, promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes).

Les éléments de cours consacrés aux valeurs et exigences du service public permettent surtout d'aborder deux compétences professionnelles essentielles : C1 « Faire partager les valeurs de la République », C6 « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ».

Pour appréhender dans leur pleine dimension ces deux compétences, nous avons attiré l'attention du lecteur, au fil des thèmes abordés, sur les points suivants : le cadre institutionnel, les points de vigilance, les conseils et écueils à éviter. Nous conseillons au candidat de les garder présents à l'esprit lors de l'entretien.

Planning de révisions



PÉRIODES	CONTENU DES RÉVISIONS	NOS OUTILS
PÉRIODE 1	<p>Consultation des textes officiels fondamentaux : programmes de l'école primaire <i>Bulletin officiel</i> n° 31 du 30 juillet 2020 et <i>Bulletin officiel</i> n° 25 du 24 juin 2021, socle commun de connaissances, de compétences et de culture <i>Bulletin officiel</i> n° 17 du 23 avril 2015, compétences professionnelles des maîtres et référentiel de formation <i>Journal officiel</i> du 18 juillet 2013 et du 7 juillet 2019.</p> <p>QCM d'auto-évaluation, choix des priorités de révision ou d'approfondissement.</p> <p>Évolution du système éducatif : émergence de l'école contemporaine, XIX^e siècle : le siècle de l'école primaire et de la forme scolaire.</p>	<p>Page 14</p> <p>Fiches 1 à 5</p>
PÉRIODE 2	<p>Politiques éducatives : discrimination positive et politique d'éducation prioritaire, la même école pour tous, remises en question, des maîtres aux professeurs des écoles.</p> <p>École et société : gestion des difficultés sociales et économiques.</p> <p>Dates clés et grands pédagogues</p> <p>Mises en situation professionnelle</p>	<p>Fiches 6 à 9</p> <p>Fiches 10 à 11</p> <p>Fiche 12</p> <p>Page 57</p>
PÉRIODE 3	<p>École, acteurs et fonctionnement : les acteurs du système éducatif, fonctionnement de l'école primaire, rôle des différents conseils, scolarisation primaire, droits et obligations de la communauté éducative.</p> <p>Évolution et enjeux de l'école maternelle : évolution et enjeux de l'école maternelle, enjeux des politiques éducatives, projet d'école, coopérative scolaire, intervenants extérieurs et parents d'élèves, relations école familles.</p> <p>Protection, prévention et accompagnement : protection de l'enfance, prévention de la radicalisation et de la violence, promotion de la santé, éducation à la sécurité, école bienveillante et inclusive, évaluation positive.</p> <p>Mises en situation professionnelle</p>	<p>Fiches 13 à 17</p> <p>Fiches 18 à 21</p> <p>Fiches 22 à 24</p> <p>Page 105</p>

<p>PÉRIODE 4</p>	<p>Déontologie, droits et devoirs : le citoyen, le fonctionnaire et l'enseignant, compétences et responsabilités du professeur des écoles, respect des enfants, discipline et autorité, sécurité des élèves, exemplarité, ouverture aux parents, obéissance à la hiérarchie. Devoir d'enseigner : liberté et responsabilité pédagogique, devoir de polyvalence, éduquer le futur citoyen, éduquer aux droits de l'homme.</p>	<p>Fiches 25 à 39</p> <p>Fiches 40 à 43</p>
<p>PÉRIODE 5</p>	<p>École et fonction publique : le fonctionnaire agent de l'État, lois et règlements. Liberté et laïcité : histoire du principe de laïcité, la charte de la laïcité à l'école, liberté et contrainte, public et privé, laïcité et liberté de penser. Mises en situation professionnelle</p>	<p>Fiches 44 à 45</p> <p>Fiches 46 à 50</p> <p>Page 191</p>
<p>PÉRIODE 6</p>	<p>Méthode d'analyse et de questionnement de mises en situation professionnelle (enseignement et vie scolaire). Entraînement : analyse des 10 situations proposées, proposition d'actions possibles.</p>	<p>Page 197</p> <p>Page 200</p>



Connaître l'histoire de l'école primaire française

Évolution du système éducatif

FICHE 1	Émergence du principe d'éducation nationale	20
FICHE 2	Vers un système d'instruction publique	22
FICHE 3	L'école primaire, une affaire d'État	24
FICHE 4	De la salle d'asile à l'école de Jules Ferry	27
FICHE 5	Forme scolaire entre transformations, permanences et résistances	31

Politiques éducatives

FICHE 6	Discrimination positive et politique d'éducation prioritaire	35
FICHE 7	La même école pour tous ?	38
FICHE 8	Les remises en question	41
FICHE 9	Des maîtres aux professeurs des écoles	45

École et société

FICHE 10	L'école du xxi^e siècle entre illettrisme et exclusion	50
FICHE 11	L'école du xxi^e siècle entre échec scolaire et hétérogénéité	53
FICHE 12	Dates clés et grands pédagogues	55
MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE		57

MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

50 fiches de révision *détachables*

M1 • M2

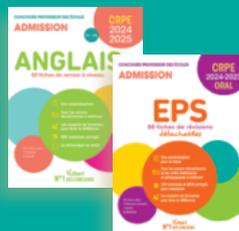
CRPE
2024
2025

- **Une autoévaluation**
pour personnaliser ses révisions
- **Toutes les notions essentielles à maîtriser** : histoire de l'école primaire, dimensions du système éducatif, valeurs et exigences du service public et de la République
- **Les conseils du formateur**
pour répondre aux attentes du jury
- **+ de 150 exercices et mises en situation corrigés** (dont 50 en ligne)
pour s'entraîner

Dans la même collection

ADMISSIBILITÉ

ADMISSION



N°1 Vuibert
DES CONCOURS

ISBN : 978-2-311-21525-0



9 782311 215250 13,50 €